

ANNEXE II

EXTRAIT DU RAPPORT SUR LA DOUZIÈME SESSION DU COMITÉ
DU PROGRAMME ET BUDGET (DOCUMENT WO/PBC/12/9)

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :

PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009

20. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/12/3. Celui-ci a été présenté par le contrôleur qui a rappelé que la première lecture de ce programme et budget avait eu lieu durant la onzième session du comité, tenue en juin 2007; à cette occasion, le comité i) a exprimé son appui global aux cinq objectifs stratégiques et aux orientations stratégiques du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2008-2009, ii) a formulé des avis et a demandé des explications sur un certain nombre de points en rapport avec ce qui précède et iii) a dit attendre avec intérêt sa session de septembre 2007 pour faire ses recommandations définitives à l'Assemblée générale à cet égard.

21. Lorsqu'il a présenté le document, le contrôleur a souligné que les changements ci-après avaient été apportés au document à la suite des informations communiquées en retour à l'issue de la onzième session du comité :

- a) le diagramme qui fait la synthèse des orientations stratégiques de l'OMPI pour 2008-2009 a été révisé pour y incorporer les chiffres du budget proposé pour l'exercice 2008-2009 ainsi que des chiffres provisoires sur les effectifs par programme et par objectif stratégique;
- b) selon que de besoin, les graphiques figurant dans le document ont été actualisés et contiennent désormais une colonne avec les chiffres tels que soumis et approuvés dans le cadre du budget initial pour 2006-2007;
- c) un organigramme a été incorporé dans le document, qui représente la structure organique du Secrétariat de l'OMPI;
- d) les tableaux récapitulatifs qui suivent les textes explicatifs concernant les programmes ont été étoffés et comprennent désormais des informations supplémentaires sur les chiffres du budget et sur les niveaux proposés de dotation en ressources humaines;
- e) le texte explicatif concernant le programme 7 a été actualisé afin de rendre compte plus précisément des activités de l'OMPI à la lumière de l'ensemble de la portée géographique de ce programme; et
- f) le niveau des ressources proposé pour le programme 6 a été augmenté d'un million de francs suisses, avec une réduction compensatoire du niveau proposé des ressources non allouées, ce qui a permis de conserver sans y apporter de modification le niveau global du budget proposé pour l'exercice 2008-2009.

22. Les délégations de l'Algérie (au nom du groupe des pays africains), de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de la Barbade, du Brésil, du Chili, de la Chine, de l'Égypte, de l'Équateur, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie (au nom du groupe B), du Japon, du Maroc, des Pays-Bas, de la République de Corée, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suisse, de la Thaïlande et de la Zambie sont intervenues sur ce point (y compris sous la forme de déclarations générales).
23. Toutes les délégations qui ont pris la parole ont réaffirmé leur appui aux cinq objectifs stratégiques figurant dans le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2008-2009, et ont remercié le Secrétariat du travail accompli pour tenir compte des informations communiquées en retour à l'issue de la session de juin du comité et pour fournir des informations et des données supplémentaires ainsi qu'il avait été demandé.
24. La délégation de l'Algérie (s'exprimant au nom du groupe des pays africains) a souligné l'importance des activités des programmes 3, 6 et 11 pour son groupe. Elle a déclaré que le groupe des pays africains n'était pas en mesure d'appuyer la réduction de 15% du montant des taxes du PCT car la diminution des recettes qui en résulterait, d'un montant de 68 millions de francs suisses, aurait des effets nuisibles sur la mise en œuvre des programmes durant l'exercice 2008-2009.
25. Les délégations de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, des Pays-Bas et de la République de Corée ont déclaré qu'elles n'étaient pas en mesure d'appuyer la proposition visant à inscrire 30 nouveaux postes au budget ordinaire aux fins de la titularisation d'un certain nombre d'agents temporaires tant qu'elles n'auraient pas examinées les recommandations figurant dans le rapport sur l'évaluation bureau par bureau. Selon elles, la titularisation éventuelle de 30 agents temporaires, si elle a lieu, ne devrait avoir aucune incidence sur le niveau global des effectifs (le contrôleur a confirmé que ce serait bien le cas) et devrait aussi permettre une réduction globale, à long terme, du pourcentage d'agents temporaires par rapport à l'ensemble des effectifs de l'Organisation.
26. Les délégations des États-Unis d'Amérique, de la France, des Pays-Bas, de la République de Corée et de la Suisse ont émis des réserves quant à la formulation à ce stade d'une recommandation aux fins de l'adoption du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2008-2009, en raison de l'existence de recommandations dans le rapport sur l'évaluation bureau par bureau, des mesures de suivi qui pourraient en découler et de la décision éventuelle que l'Assemblée de l'Union du PCT pourrait prendre à sa prochaine session en ce qui concerne une réduction du montant des taxes du PCT.
27. Plusieurs délégations ont vivement appuyé les activités de programme concernant la mise en œuvre du plan d'action de l'OMPI pour le développement, et ont déclaré que le programme et budget pour 2008-2009 devrait permettre de s'assurer que ces activités sont dotées d'un niveau de ressources approprié.
28. La délégation de l'Algérie (s'exprimant au nom du groupe des pays africains) a appuyé la recommandation visant à adopter le programme et budget proposé pour 2008-2009, tel qu'il est présenté dans le document WO/PBC/12/3, et a souligné que le rapport sur l'évaluation bureau par bureau n'avait aucune valeur juridique puisqu'il n'avait pas encore été adopté.
29. Répondant à une intervention de la délégation de l'Équateur à propos d'une erreur dans la version espagnole de l'appendice A du document WO/PBC/12/3, qui concernait la contribution de l'Équateur, le Secrétariat a indiqué que ladite erreur serait corrigée dans la version finale du document.

30. À la suite d'une intervention de la délégation de l'Allemagne, il a été convenu que, dans la version finale du document WO/PBC/12/3, le paragraphe 30 serait modifié pour être libellé ainsi : "aucune modification du barème des taxes dues, dans le cadre du système de Madrid, au Bureau international" (cela permettra d'éviter toute confusion éventuelle à propos du barème des taxes dues aux pays désignés par opposition aux taxes dues au Bureau international dans le cadre du système de Madrid).

31. La délégation de l'Italie a annoncé que, à la suite de la signature d'un mémorandum d'accord entre l'OMPI et le Gouvernement italien intervenue cette semaine, la note de bas de page accompagnant le tableau IV dans le document WO/PBC/12/3 serait modifiée en conséquence et le tableau actualisé à l'aide des chiffres appropriés une fois que ceux-ci seraient définitifs.

32. La délégation de la Suisse a demandé que l'organigramme figurant dans le document WO/PBC/12/3 soit étoffé afin d'inclure le niveau correspondant aux postes de directeur (le Secrétariat a confirmé qu'une version révisée de cet organigramme figurerait dans la version finale du document).

33. À la suite de demandes émanant des participants, le Secrétariat a fourni des explications sur différents points, notamment la répartition des ressources en personnel par objectif stratégique et par programme, la répartition géographique et régionale des ressources affectées au programme 6 (pays africains, pays arabes, pays d'Asie et du Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés) ainsi que certains fonds fiduciaires, la raison d'être de la proposition d'augmentation du niveau des ressources affectées aux programmes 25 (Gestion des ressources humaines), 28 (Conférences, service linguistique, imprimerie et archives), 31 (Nouvelle construction) et 32 (Sécurité).

34. Répondant à une question de la délégation des États-Unis d'Amérique, le contrôleur a soumis à la délégation un tableau montrant dans quelle mesure l'augmentation proposée de 100 millions de francs suisses (environ) entre le budget initial pour 2006-2007 et le budget proposé pour 2008-2009 pouvait être attribuée à des ajustements tenant compte des formules de flexibilité, par rapport à d'autres facteurs au nombre desquels le financement d'engagements à long terme, les ajustements du barème des traitements et les augmentations de coûts dues à l'inflation.

35. Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI la mise en œuvre en 2008 du programme et budget proposé pour 2008-2009 dans le document WO/PBC/12/3,

- compte tenu des précisions apportées par le Secrétariat et consignées dans le rapport de la session du Comité du programme et budget;

- à l'exception de la transformation de 30 positions d'agents temporaires en postes inscrits au budget ordinaire et de la création de trois postes supplémentaires pour compenser les postes réaffectés aux services de sécurité, dans l'attente des décisions qui

pourraient être prises sur la question à la lumière du rapport de l'évaluation bureau par bureau; et

- avec la recommandation de limiter le budget du programme 32 (nouveau) au niveau du budget (révisé) alloué pour l'exercice 2006-2007 aux services de sécurité (9,556 millions de francs suisses), dans l'attente d'un examen plus approfondi de la question de la sécurité.

36. Cette recommandation a été formulée sans préjudice des ajustements du programme et budget pour 2008-2009 que pourraient appeler

i) l'adoption officielle de décisions, par les assemblées des États membres de l'OMPI à leur session de 2007, sur les propositions convenues relatives à un plan d'action de l'OMPI pour le développement;

ii) l'adoption officielle de décisions que pourrait prendre l'Assemblée de l'Union du PCT à sa session de 2007 concernant le barème de taxes du PCT;

iii) l'adoption officielle de décisions que pourraient adopter les assemblées des États membres de l'OMPI à leur session de 2007 en ce qui concerne le rapport de l'évaluation bureau par bureau.

37. Le Comité du programme et budget a aussi recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI de décider de considérer, à leur session de 2008, un programme et budget révisé pour 2008-2009 à mettre en œuvre en 2009, afin de tenir compte des modifications supplémentaires que pourrait appeler la décision des assemblées visée au paragraphe 36.

[Fin de l'annexe II et du document]